



Sécurité des littoraux : l'ANEL appelle l'État à adapter ses moyens à l'allongement des saisons touristiques

Face à l'évolution durable de la fréquentation des territoires littoraux, l'Association Nationale des Élus des Littoraux (ANEL) appelle l'État à renforcer et adapter les moyens de sécurité déployés sur les littoraux.

Une fréquentation des littoraux qui ne cesse de s'étendre

Face à l'allongement des saisons touristiques et à une fréquentation désormais massive des littoraux dès le printemps, l'Association Nationale des Élus des Littoraux (ANEL) appelle le Gouvernement à engager sans délai une adaptation des moyens de sécurité déployés sur les côtes françaises.

Les épisodes de forte chaleur observés dès les mois de mai et de juin, conjugués à l'attractivité croissante des littoraux, bouleversent les schémas traditionnels de fréquentation. Désormais, de nombreux territoires accueillent, plusieurs semaines avant l'été, des flux de population comparables à ceux de la haute saison.

Le week-end de Pentecôte, révélateur d'une nouvelle réalité

Les événements du week-end de Pentecôte 2026 en ont apporté une nouvelle démonstration.

Saturation des infrastructures, tensions sur l'espace public, affluence exceptionnelle sur les plages : partout, les élus locaux ont été confrontés à des besoins de sécurité largement supérieurs aux moyens mobilisés à cette période de l'année.

La situation est particulièrement préoccupante en matière de surveillance des baignades. Sur le littoral girondin, plus de 130 000 personnes ont fréquenté les plages durant ce seul week-end, tandis que plusieurs noyades mortelles étaient recensées. Une réalité qui confirme que les risques ne se concentrent plus uniquement sur les mois de juillet et d'août.

Des communes en première ligne

Les élus des littoraux mobilisent déjà des moyens humains et financiers importants pour garantir la sécurité des habitants et des visiteurs. Toutefois, l'allongement des saisons touristiques entraîne une augmentation continue des coûts liés à la sécurité et à la surveillance des plages. Pour de nombreuses communes, notamment les plus modestes, ces charges deviennent de plus en plus difficiles à supporter seules alors même que les périodes à risque s'étendent.

« Les communes littorales prennent leurs responsabilités. Mais elles ne peuvent plus être seules à assumer les conséquences d'une fréquentation qui s'étend désormais sur une grande partie de l'année. Les moyens de l'État doivent évoluer au même rythme que les réalités du terrain. »

Jean-Charles Orsucci, Président de l'ANEL



Adapter les moyens de l'État aux besoins du terrain

Face à cette situation, l'ANEL a adressé un courrier d'alerte au ministère de l'intérieur afin :

- d'augmenter les effectifs de CRS affectés aux stations balnéaires ;
- d'étendre leur période de présence au printemps et au début de l'automne ;
- de renforcer l'accompagnement de l'État en matière de surveillance des plages et de prévention des noyades ;
- d'ouvrir rapidement une concertation avec les collectivités littorales afin de construire une réponse adaptée aux nouveaux enjeux de sécurité.

Au-delà de la seule question des moyens, l'ANEL appelle à une prise de conscience nationale. Le changement climatique, l'évolution des comportements touristiques et l'attractivité croissante des littoraux transforment durablement les conditions d'exercice des missions de sécurité publique.

À propos de l'ANEL

Fondée en 1978, L'Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.) rassemble de très nombreuses collectivités littorales en métropole, Corse et outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux.

En 2026, l'A.N.E.L. compte plus de 700 adhérents et regroupe les élus provenant de communes, intercommunalités, départements et régions maritimes de métropole, de Corse et d'Outre-mer. L'association est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral, notamment comme membre du C.N.M.L. et des Conseils Maritimes de Façade. Pour en savoir plus www.anel.asso.fr

CONTACTS PRESSE

HODOS

Sophie Ryan • 06 56 66 21 35 • s.ryan@hodos.paris
Marie Lemaire • 07 52 06 97 55 • m.lemaire@hodos.paris

ANEL (Association Nationale des Élus des Littoraux)
Secrétariat • 01 44 11 11 70 • anel-secretariat@anel.asso.fr

22, boulevard de la Tour-Maubourg 75007 PARIS
www.anel.asso.fr